



Non respect de l'exécution d'un bail commercial

Par **bernard**, le **14/08/2010** à **19:32**

Bonjour,

je suis propriétaire bailleur d'un local avec un bail commercial notarié. Le preneur vient d'abandonner le local (laissé en mauvais état) et m'à informé qu'il ne paiera plus le loyer ce qui me pose problème.

Quel recours puis-je avoir ? Que puis-je faire ?

Par **LeKingDu51**, le **21/08/2010** à **19:55**

Bonjour,

Il vous faudra engager une action en paiement des loyers ainsi qu'en réparation du préjudice subi du fait de la détérioration du local commercial devant le Tribunal de Grande Instance.

Vous devrez donc prendre conseil auprès d'un avocat car la représentation y est obligatoire.

Bon courage.

Cdlt

Par **bernard**, le **21/08/2010** à **20:31**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Cdt.